



Assurance emprunteur et invalidité de 2ème catégorie , mais 8 heu

Par **Seb22200**, le **25/10/2016** à **13:44**

Bonjour,

Je suis actuellement en invalidité de 2eme catégorie, reconnu Carsat..... Mon assurance emprunteur prend enfin en compte mon prêt immobilier avec des arriérés dû depuis la déclaration du sinistre, à hauteur de 50 %, (ass 50/50), logique.....

Le médecin de la Carsat, m'ayant mis en invalidité de 2ème catégorie, m'a autorisé à travailler 8 heures semaines, un 1/4 temps, très courant à la demande de l'invalidé qui demande à pouvoir soit bénéficier d'un petit complément de sa prime ou pour sortir de chez soi et donc occuper un emploi convenant au Handicap. Ce qui rapporte environ 250 euro au smic,

Ma question , si je reprend un emploi , le fait de gagner 20/250 euro à 1/4 temps valider sécu, remet t'il en cause ma prise en charge de mon prêt habitat, étant au final toujours et a vie considéré invalide?

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **25/10/2016** à **13:53**

Désolé de ne pas être en mesure de vous aider, mais il me souvient que les condition générales et/ou particulières de la mienne, reprenaient des précisions... avez vous regardé ?

Par **caro17**, le **25/10/2016** à **14:40**

Bonjour,

N'est-ce pas plutôt le médecin conseil de la cpam qui a décidé de vous mettre en invalidité ?
Votre assurance emprunteur cnp va sûrement arrêter de prendre en charge les 50% de votre crédit si vous reprenez une activité même à temps partiel. Relisez attentivement votre contrat d'assurance.

Attention, il y a beaucoup de litiges avec eux.